

● (1630)

Le programme ne suggère pas non plus aux provinces, qui ont un rôle à jouer dans cette politique, de hausser leur salaire minimum. Nombre d'entre elles, qui sont beaucoup plus pauvres que le gouvernement fédéral, ont des salaires encore plus bas. Le gouvernement fédéral n'a absolument rien fait pour augmenter le salaire minimum au niveau fédéral. Pas plus qu'il n'a laissé entendre aux provinces que c'était le moins qu'elles puissent faire pour les travailleurs relevant de leur compétence.

Le plancher de \$600 proposé n'est pas obligatoire. Rien n'exige que tous les travailleurs l'obtiennent. Seuls l'auront les ouvriers chanceux. Si, par exemple, un employeur devient bienveillant une fois les contrôles appliqués, alors qu'il ne l'était pas auparavant, et s'il accorde à ses employés une hausse de \$600, ils en bénéficieront. Par contre, rien ne permet de croire qu'ils l'obtiendront aujourd'hui s'il y a une semaine leur employeur ne songeait nullement à la leur accorder.

Parce que le ministre a imposé des contrôles dans le secteur des ouvriers syndiqués, la répercussion traditionnelle qu'entraînaient leurs hausses de salaire dans le secteur non-syndiqué ne se produira certes plus. Les syndicats, qu'il s'agisse de ceux de la région atlantique, du Canada central ou de l'Ouest ont donné le ton aux travailleurs non-syndiqués. Indirectement, les augmentations qu'ils ont obtenues se sont répercutées chez les non-syndiqués, ce qui ne se serait pas produit autrement. Et cela, à cause des initiatives prises dans le secteur des négociations collectives.

Précisément du fait que le ministre a imposé des restrictions au secteur assujéti aux négociations collectives pour s'assurer que les hausses salariales n'excéderont pas 8 ou 10 p. 100, il est encore plus probable que tous les travailleurs non syndiqués toucheront des augmentations moins fortes qu'autrement. Je le répète, personne ne négociera pour eux. Les restrictions imposées aux syndicats ont supprimé les précédents dont s'inspiraient les non-syndiqués dans leurs revendications salariales. D'une manière indirecte, le ministre leur a causé plus de tort que de bien parce que l'on n'a pas prévu d'augmentations obligatoires du salaire minimum, tant au niveau fédéral que provincial ce qui les aurait en quelque sorte dédommagés.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais insister a trait à la directive portant sur les entreprises qui emploient moins de 500 personnes. C'est le cas j'imagine de 80 à 90 p. 100 des entreprises de l'est du Québec. Le gouvernement a accordé aux entreprises de toutes les provinces de l'Atlantique l'autorisation morale et légale de maintenir les salaires à un niveau plus bas parce qu'elles emploient moins de 500 personnes. La plupart des employés de ces sociétés ne sont pas syndiqués. La classe ouvrière n'est pas suffisamment bien représentée pour réclamer de meilleures conditions de travail, notamment au chapitre des salaires. Ce programme va fournir aux employeurs de la région atlantique une arme très efficace pour maintenir les salaires à un bas niveau.

Le gouvernement devrait s'occuper davantage du sort des travailleurs canadiens non syndiqués. Le ministre du Travail (M. Munro) s'occupe actuellement de rencontrer les syndicats de l'Ontario et d'autres provinces canadien-

### *Loi anti-inflation*

nes, afin de les inciter à se conformer au programme. Je ne dis pas qu'ils devraient braver la loi. Cependant, au lieu de les exhorte à se conformer aux lignes directrices, il serait plus beaucoup sensé de sa part d'inviter les travailleurs de ces régions à se syndiquer. C'est ce qu'il devrait faire dans les provinces de l'Atlantique et partout où le mouvement syndical est faible ou inexistant. La formation de syndicats serait beaucoup plus profitable aux travailleurs moyens que des milliers de discours adressés aux syndicats existants pour les inviter à se conformer aux lignes directrices.

Si le gouvernement se préoccupait réellement du sort des travailleurs, il aurait proposé une hausse du salaire minimum aux niveaux fédéral et provincial. Il aurait dû faire en sorte que les minima suggérés soient au moins accordés aux travailleurs les moins payés. Il n'a pas présenté de propositions semblables. Il devrait s'efforcer de promouvoir l'organisation des travailleurs non syndiqués. Rien dans ce programme n'est de nature à avoir un effet positif sur la main-d'œuvre non syndiquée au Canada.

Et que dire des retraités, autre groupe qui est, je le présume, compris dans la description faite par le ministre des gens à revenus modiques. Cela comprend, je suppose, les retraités. Je tiens à faire remarquer qu'un retraité, au Canada, qui touche la retraite réglementaire et la supplémentaire ne reçoit que \$219.96 par mois, soit un peu plus de \$2,400 par an. C'est tout ce que le Canada offre à ses pensionnés en octobre 1975. Le seuil de la pauvreté pour une personne seule au Canada est de \$3,372 soit \$1,000 de plus que ce que touche un retraité seul. Ce programme renferme-t-il quelque avantage qui puisse bénéficier directement à un pensionné? Y a-t-il quelque disposition qui recommande de hausser substantiellement l'impôt des particuliers et des sociétés afin d'aider les retraités? Le programme ne prévoit rien qui puisse modifier la situation de ceux qui reçoivent une pension.

Ironie du sort, la pension la plus élevée qu'un Canadien puisse obtenir, s'il n'a pas une pension privée, est approximativement égale à l'augmentation de salaire d'un député; en fait, l'augmentation concédée à toutes les personnes de toutes les classes de revenu: \$2,400. Beaucoup d'entre nous bénéficierons cette année, dans le cadre de ce programme, d'une augmentation égale au montant total versé à ceux qui ont droit à une pension. Une si mauvaise distribution du revenu révèle un vice profond de notre société.

● (1640)

De plus, il y a certainement quelque chose qui ne va pas quand, pour justifier son programme, le ministre déclare que les personnes qui ont le plus bas revenu seront les premières à en bénéficier. Nous rejetons cette affirmation. Nous l'avons rejetée comme malhonnête jeudi dernier et, depuis, le ministre n'a rien dit qui puisse modifier notre décision.

Permettez-moi de réfuter un argument que je le soupçonne de vouloir invoquer et auquel il a fait allusion plus tôt aujourd'hui. Il a déclaré que, si le gouvernement réussit à abaisser le coût de la vie à l'aide de son programme, les gagne-petit en bénéficieront. Si nous réduisons le coût de la vie, il est certain qu'ils en bénéficieraient, mais pas plus que les autres; en fait, comme la plupart de ceux qui ont un revenu élevé dépendent plus qu'eux, en nombre de dollars, ils en bénéficieraient davantage.